



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössische Medienkommission EMEK
Commission fédérale des médias COFEM
Commissione federale dei media COFEM

Médias de service public

Positions de la COFEM sur les médias de service public en Suisse

Commission fédérale des médias (COFEM)



Agenda: médias de service public

- Mandat, fonctionnement
- Définition, contexte
- Cadre juridique
- Cadre économique
- Analyse des problèmes
- Evaluation des modèles
- Recommandations sur la gouvernance de la SSR
- Propositions de modèles de financement pour la SSR
- Résumé et discussions en cours





Mandat, fonctionnement

- Postulat Leutenegger: définition du service public
- Postulat de la Commission parlementaire des transports et des télécommunications (CTT): analyse des prestations de service public de la SSR en tenant compte des radiodiffuseurs privés

⇒ **Mandat confié à la COFEM**

- Auditions
- Discussions internes
- Travaux de base dans les groupes
- Attribution de mandats de recherche

⇒ **Document de discussion (déc. 2015)**

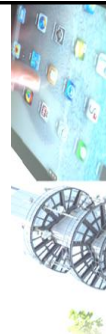


Audition à Berne, Käfigturm, nov. 2014



Prémisses

- Les médias organisés et financés de manière publique et privée se complètent:
 - Objectifs journalistiques différents
 - Exigences et profils journalistiques différents
 - Dépendances structurelles différentes
 - Objectif: promouvoir la concurrence journalistique





Définitions et mandat de prestations

Radiodiffusion financée par le secteur public:

- Objectifs étatiques et sociaux
 - Information
 - Sensibilisation
 - Education
 - Divertissement
 - → cohésion sociale, intégration
- Contexte juridique:
 - Art. 93 Cst., LRTV, ORTV
 - Concession
 - Liberté des médias: art. 17 Cst.



Citoyenneté

La «citoyenneté» comme modèle pour les médias financés par le secteur public:

- Conception ouverte et pluraliste de la société
- Appartenance empathique à la société
- Possibilité de contribuer et de participer à la vie publique
 - Citoyenneté politique
 - processus de décision et de formation politique de la volonté
 - Citoyenneté culturelle
 - innovation culturelle comme le patrimoine culturel
 - Citoyenneté sociale
 - socialisation, orientation vers l'ensemble de la société



Cadre I

- Cadre technique
 - Nouveaux canaux de diffusion: internet, plateformes (médias sociaux)
 - Nouveau rôle des exploitants d'infrastructure
- Cadre juridique et politique
 - Approche en matière de communication
 - Réglementation de la convergence: autorité de réglementation indépendante de l'Etat



Cadre II

- Conditions de financement des médias
 - Financement mixte: rémunération resp. redevances, publicité
 - Suisse: petit marché, quatre espaces linguistiques et culturels
 - Défis des nouvelles plateformes (internationales)
- Offre de médias, utilisation des médias:
 - La SSR leader sur le marché, notamment à la radio
 - TV: concurrence de l'étranger, notamment les TV privées
 - Hausse de l'utilisation (TV) en ligne et mobile (fragmentation)





Analyse des problèmes

Défis posés par les changements dans la société et les médias

- Accélération des mutations sociales (différenciation)
- Modification des structures sociales nationales intermédiaires
- Numérisation
- Globalisation également dans le secteur de la culture et de la communication
- Remise en question des modèles commerciaux des médias de masse traditionnels (financement du journalisme)
- Perte d'importance du journalisme traditionnel
- Modification des comportements d'utilisation et d'évaluation
- Nouveaux modèles d'évaluation (recherche médias; valeurs)



Réflexions sur le réaménagement

Décision de principe au niveau réglementaire

- Réglementation dans des conditions de convergence globales
- Développement d'un nouveau modèle
 - Système de médias et de communication
- Autorité de réglementation indépendante
- Objectifs organisationnels:
 - Maintien et renforcement d'organisations et de fournisseurs journalistiques indépendants
 - Maintien de la concurrence journalistique, également grâce à des entrées sur le marché





Discussion sur les modèles de financement I

- **Modèle de radiodiffusion purement binaire**
 - Fournisseurs de service public sans financement par la publicité et fournisseurs privés sans redevance
 - (+) distanciation par rapport au marché publicitaire
 - (+) accent placé sur le mandat de service public
 - (-) financement insuffisant de la radiodiffusion régionale privée
 - (-) conséquences financières pour la SSR
 - (-) perte de ressources publicitaires
 - (-) conséquences pour l'ensemble du marché publicitaire suisse



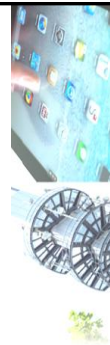
Discussion sur les modèles de financement II

- **Modèle de radiodiffusion binaire avec financement mixte**
 - Fournisseurs de service public financés en partie par la publicité et fournisseurs privés avec une quote-part de la redevance
 - (+) fournisseurs de service public orientés vers l'offre et la demande
 - (+) allègement des redevances
 - (+) dépendance politique édulcorée grâce à un financement commercial partiel
 - (+) moyens à disposition des fournisseurs privés pour les programmes déficitaires
 - (-) position forte du fournisseur de service public SSR
 - (-) faible portée des fournisseurs privés, notamment des TV régionales



Discussion sur les modèles de financement III

- **Modèle du fournisseur public de contenus**
 - Fournisseur de service public en tant que producteur de contenus sans canal de distribution propre
 - Contenus produits avec des moyens publics, mis à la disposition de tous
 - (+) correspond aux possibilités de la numérisation
 - (+) grande portée des contenus produits
 - (-) perte de diversité possible en raison des reprises (suppression de ressources journalistiques)
 - (-) négligence de l'espace régional et local
 - (-) préférence donnée à la reprise d'émissions de divertissement



Modèle de base

- Un fournisseur de service public national et concurrentiel:
 - riche palette d'offres journalistique (linéaire et sur des plateformes) pour toute la population ainsi que pour des groupes cibles dans toutes les régions linguistiques
 - financement essentiellement par la redevance des ménages
 - développement en tant qu'organisation à but non lucratif
- Des fournisseurs de radio et de télévision locaux et régionaux avec quotes-parts de la redevance:
 - exécution du mandat de prestations





Propositions sur la gouvernance SSR I

Définition, communication des objectifs journalistiques et mesures concernant la gestion de la qualité

- Développement, définition et communication des objectifs journalistiques à l'interne et à l'externe
- Evaluation indépendante de la réalisation des objectifs
- Transparence par rapport aux objectifs et aux prestations journalistiques (offres, utilisation, coûts)
- Mise en place d'un système de gestion de la qualité (avec suivi par les pairs)
- Echanges systématiques avec le public



Propositions sur la gouvernance SSR II

Point central: mise en place d'un système d'audit à deux niveaux

- Evaluation interne et externe de la réalisation des objectifs:
 - A l'interne: analyse régulière des prestations en matière de programmes et de la réalisation des objectifs: rapport aux organes de direction et à l'organisation institutionnelle
 - A l'externe: rapport d'évaluation publié par une instance indépendante
- Rapports d'audit: garantie de l'indépendance journalistique et de la liberté des médias, protection face à la concurrence
- Les audits fournissent avant tout des données acquises systématiquement sur les objectifs et les prestations communiqués dans le domaine des programmes
- Règles adaptées, analogues pour tous les médias concessionnaires



Autres points de discussion

- Garantie du privilège de radiodiffusion sur l'internet pour tous les fournisseurs et offres de service public
- Garantie de la diffusion linéaire des programmes
- Accès à des plateformes pour les fournisseurs et les utilisateurs
- Analyse du rôle des fournisseurs d'infrastructure dans la concurrence journalistique
- Réglementation «opt-in»
- Accès et disponibilité des données relatives à l'utilisation des médias
- Protection des données, droits de la personnalité
- Préservation et encouragement du journalisme



Rapport du Conseil fédéral: évaluation COFEM

- La COFEM soutient l'orientation générale du Conseil fédéral
 - ⇒ Modèle binaire avec financement mixte
 - ⇒ Un fournisseur de service public national et concurrentiel, avec des offres dans toutes les régions linguistiques
 - ⇒ Fournisseurs privés: exécution du mandat de prestations dans les régions
- La COFEM propose
 - une évaluation indépendante interne et externe des objectifs de la SSR
 - davantage d'échanges avec le public de la SSR
 - la création d'un «service public en ligne»
 - l'instauration d'une autorité indépendante de réglementation
- Renvoi aux positions de la COFEM sur l'encouragement des médias